

ASSEMBLÉE NATIONALE16 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS396

présenté par

Mme Youssouffa, M. Mathiasin, M. Mazaury et M. Bataille

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plus que tout autre collectivité, Mayotte concentre de nombreuses problématiques d'accès aux soins. Ce département regroupant près de 450 000 habitants ne dispose que de 30 médecins généralistes exerçant pour beaucoup à temps partiel, et aucun médecin urgentiste. Même si l'objectif de cet article 16 est la responsabilisation du prescripteur pour rester dans le cadre des recommandations de la HAS ou des indications définies dans les différentes nomenclatures, la mise en place de cette mesure sur le territoire de Mayotte semble difficilement réalisable. Compte tenu des difficultés dans l'accès aux soins, à laquelle s'ajoute l'effectif médical limité, cette mesure sera extrêmement contraignante d'un point de vue logistique.

C'est pourquoi cet amendement vise à la suppression de l'alinéa 9 du présent article afin de ne pas appliquer cette mesure sur le département de Mayotte.